

Petit Musée des tracts et des tracteurs du Charmoy

PAROLES DE PAYSAN :

Quand s'en vient Messidor
Moissonne tes blés d'or

Ouvre le sillon
D'abord en commission
Puis laboure ta terre
Et plante ton hyper

Porte les au moulin
Ils feront du bon pain



Lettre ouverte aux citoyens d'Auxonne

**Document n° 1
recto
février 2019**

Mesdames et Messieurs,

Nous délégués communautaires, élus de la majorité municipale d'Auxonne, tenons à mettre nos concitoyens au courant des pratiques en usage au sein de la Communauté de Communes CAP Val de Saône.

Nous avons été élus, au même titre que l'ensemble des délégués communautaires, pour défendre les intérêts de nos concitoyens et travailler ensemble pour le bien de notre intercommunalité.

Or, à notre grand désappointement, il est apparu dès le début de la mandature que la Commune d'Auxonne, qui est également Chef Lieu de Canton, est systématiquement malmenée par cette nouvelle Communauté de Communes.

Cela a commencé lors de la séance qui a vu l'élection des vice présidents, où la quasi totalité des représentants des autres communes nous ont fait l'affront d'élire à un poste de vice président, un élu de notre opposition municipale, et ce malgré le fait que la nouvelle présidente ait été prévenue que ce cas de figure constituait pour notre commune un «casus belli».

A la fin du compte, il avait été promis à Auxonne trois vice présidences, force est de constater qu'il n'y en a eu que deux. C'est donc en nous faisant une très mauvaise manière qu'a débuté cette nouvelle communauté de communes.

La commune d'Auxonne met en œuvre un ambitieux plan de revitalisation de son Centre Bourg. La Communauté de Communes n'y participe pas, que ce soit physiquement, par sa représentation lors des réunions du Comité de Pilotage, ou encore moins financièrement.

Il aurait été logique que l'intercommunalité participe au chantier de rénovation - agrandissement de la nouvelle bibliothèque – médiathèque, tant sur le plan des travaux que par la participation aux frais de fonctionnement d'une structure qui bénéficiera à l'ensemble de la population du Canton. De même les salles des sports d'Auxonne ont été construites sans un centime venu de l'intercommunalité, alors que de nombreux membres des associations qui en profitent viennent de toutes les communes du Canton.

Les charges de fonctionnement de ces salles, ainsi que celles de la piscine, sont assumées intégralement par la commune d'Auxonne.

Les associations sportives et culturelles sont intégralement subventionnées par la commune d'Auxonne, alors que les unes comme les autres comptent beaucoup d'adhérents venus de toutes les communes du Canton.

Dans le même temps la Communauté de Communes perçoit de la part de ces associations la redevance d'une Taxe sur les Ordures Ménagères, et facture des frais de secrétariat via l'Office du Tourisme. N'y aurait-il pas deux poids deux mesures ?

Face à cette situation, nous réfléchissons à la possibilité de demander une participation au coût de ces services aux communes qui ont des adhérents dans les associations auxonnaises.

Une Commission Départementale d'Aménagement Commercial avait été déposée pour l'implantation de trois surfaces commerciales sur la zone du Charmoy (LECLERC). Il s'agissait en fait :

- du déménagement de la société IZOPREMIUM trop à l'étroit dans ses locaux de la Rue Colonel Redoutey.
- de la construction d'un magasin d'exposition pour l'agence Renault, lui permettant de récupérer le magasin d'exposition actuel pour agrandir son atelier mécanique
- de l'implantation d'une solderie.

Cette C.D.A.C a rejeté ce projet à cause du vote négatif de la Présidente de la Communauté de Communes, Madame Marie-Claire BONNET-VALLET, et de Monsieur Alain BRANCOURT, Maire de Lamarche sur Saône représentant les maires ruraux !!! Il y avait vingt emplois à la clé, mais ils ont été délibérément sacrifiés pour des intérêts dont on ne perçoit pas vraiment la finalité. Ce refus entraîne en plus un dégât collatéral : un commerce installé dans la rue Antoine Masson comptait reprendre le local d'IZOPREMIUM pour s'agrandir. Ce commerçant envisage maintenant de quitter notre Canton.

Vous comprendrez donc chers concitoyens, que pour les délégués issus de la majorité du Conseil Municipal d'Auxonne, se pose de façon aiguë la pertinence de leur participation à cette Communauté de Communes, alors qu'ils ont la volonté de travailler au rayonnement de notre Canton, et qu'à contrario ses dirigeants semblent perdre de vue que tout ce qui est bon pour le Chef Lieu de Canton est bon pour l'ensemble du Canton.

Il est plus que temps que le Conseil Communautaire prenne conscience que cette situation ne peut perdurer sans dommages pour CAP Val de Saône.

La voix des auxonnais doit désormais être non seulement respectée mais aussi entendue !!!

Les délégués communautaires issus de la majorité municipale d'Auxonne :

Raoul LANGLOIS,
Nathalie ROUSSEL,
Mohammed ZRIZOU,
Martine LASSAGNE,
Jacques COMBEPINE,
Valérie ENGELHARD,
Jean-Paul MOINDROT,
Corinne FOURNET,
Daniel MERY,
Anna GRAPSA PAPADATOS,
Claude LAPOSTOLLE,
Michelle LAGNIEN,
Marie-Christine LOLLIOT,
Michel-Pierre TRIAT

**MUSÉE des
tracts et tracteurs
du CHARMOY
Document n° 1
verso
février 2019**

Zone commerciale du Charmoy

Les intérêts des habitants du canton d'Auxonne trahis par le président de la communauté de communes

Les Auxonnais avaient voté massivement lors de la consultation du 26 juin dernier **en faveur du projet d'implantation d'une nouvelle enseigne commerciale** qui avait recueilli 79,51% des voix. Les élus des 15 autres communes du canton s'étaient aussi prononcés favorablement à une grande majorité.

Lors de la commission départementale d'aménagement commercial du 8 mars 2011 qui devait se prononcer sur la création de cette nouvelle zone commerciale, **le président de la communauté de communes s'est opposé au projet.**

Une fois de plus, les habitants du canton d'Auxonne ont été pris en otage par **l'approche politicienne** du président de la communauté de communes, allié au maire de Dijon pour faire échouer le projet d'implantation commerciale dans la zone du Charmoy.

Comment quelqu'un qui est candidat aux élections cantonales peut-il ne pas tenir compte du choix de ses concitoyens ? Sans doute préfère-t-il défendre les intérêts du Grand Dijon qui refuse de voir se créer de nouvelles zones commerciales concurrentes à celle de Quetigny.

« Cette zone commerciale est dans l'intérêt du canton, tant par l'activité et l'emploi qu'elle est en mesure d'amener à notre territoire que par la protection du pouvoir d'achat des consommateurs qu'elle est en mesure de préserver. »

Raoul LANGLOIS

 **Les 20 et 27 mars ont lieu les élections cantonales, il est temps de faire changer les choses !**

« Malgré l'inertie et le cynisme de quelques élus, je continuerai à me battre pour faire bouger les choses dans le canton. Les élections des 20 et 27 mars seront l'occasion de trancher entre les partisans de l'immobilisme et les élus engagés pour le développement du canton. »

Raoul LANGLOIS

**MUSÉE des
tracts et tracteurs
du CHARMOY**

Document n° 2

mars 2011

Notre canton a besoin d'un nouveau souffle !

Les 20 et 27 mars, votez pour un Conseiller Général qui se bat pour promouvoir notre territoire

**Les 20 et 27 mars,
votez et faites voter Raoul Langlois !**

RAOUL LANGLOIS, candidat aux élections cantonales

Maire d'Auxonne,

Vice Président de la Communauté de Communes d'Auxonne-Val de Saône

Président du Conseil de Surveillance de l'hôpital d'Auxonne

Je tiens à remercier les 1070 électrices et électeurs du canton qui m'ont placé largement en tête du premier tour des élections cantonales et particulièrement les Auxonnaises et les Auxonnais qui m'ont accordé une très large confiance face aux autres candidats. Dimanche, il faudra concrétiser et amplifier ce vote lors du deuxième tour.

Je compte particulièrement sur les Auxonnaises et les Auxonnais. Celles et ceux qui ont voté pour un autre candidat non retenu pour le second tour, celles et ceux qui ne se sont pas déplacés dimanche dernier pour qu'ils puissent maintenant apporter à leur Maire leur soutien lors du scrutin de dimanche prochain.

Depuis le début de mon mandat, je me suis beaucoup investi pour notre ville. C'est mon rôle. Je pense que vous avez remarqué depuis 3 ans un changement notable dans la vie de notre commune : un port de 150 anneaux pratiquement opérationnel, l'ex contournement poids lourds achevé jusqu'au rond point de la poste à la satisfaction de tous, la deuxième tranche des travaux de l'église engagée, nous l'attendons depuis 2001.. Une salle de sports est prévue pour 2013 pour le bonheur de nos sportifs. Le château Louis XI sera restauré et deviendra le point de départ de manifestations touristiques. Nous avons d'ores et déjà obtenu des subventions substantielles. Le CCAS réorganisé pour une meilleure efficacité : propositions de voyages très appréciées de nos personnes âgées, les personnes à mobilité réduite, les poussettes circulent désormais sans difficulté au centre ville grâce à l'abaissement des trottoirs. Le transfert de l'école Prieur est une réussite. Les travaux dans les écoles permettent à nos enfants de travailler dans de bonnes conditions. L'aménagement du premier bassin écreteur a protégé plusieurs habitations ce printemps. La vie culturelle se développe. Ceci n'est qu'une illustration de ce que nous avons réalisé. Il reste beaucoup à faire, je le sais et poursuivrai avec la même détermination.

Comme vous le savez, j'ai reçu l'investiture et le soutien de la Majorité Départementale et de tous ses élus, soutien sans équivoque, pour cette élection et cela a été confirmé lors de la réunion départementale du 16 mars dernier à Auxonne. Joël Abbey, représentant Rémi Delatte, Bernard Depierre, François Sauvadet, députés, Louis de Broissia ont tous, apporté leur soutien aux candidats de la Majorité Départementale. S'y ajoutent Alain Houpert, Sénateur, Alain Suguenot, Emmanuelle Coint, et bien d'autres.

J'ai un concurrent pour le 2ème tour. Un candidat se présentant « candidat droite modérée ». Si sa candidature est légitime, il convient de préciser que ce concurrent qui se dit de droite est, de fait, un candidat dissident, un candidat de division. Dois-je rappeler que ce candidat a été élu vice président de la communauté de communes contre un candidat de la ville d'Auxonne grâce aux voix de gauche ? Je viens d'apprendre par un article du Bien Public que ce candidat n'est pas favorable à l'aménagement de la zone commerciale et artisanale du Charmois à Auxonne. Comment ce candidat pourrait-il être le porteur des projets de notre ville ?

Dimanche, si vous souhaitez que je poursuive dans les meilleures conditions le travail que je mène en votre nom depuis 3 ans pour Auxonne, prenez le temps de vous déplacer et de venir voter pour le maire d'Auxonne. Soyez assurés que je mettrai la même ardeur au Conseil Général pour notre intérêt à tous que celle que je fournis aujourd'hui pour chaque Auxonnaise et chaque Auxonnais. Ce travail, je le fournirai bien évidemment pour chaque commune du canton.

Je compte sur vous. Vous pouvez compter sur moi.

Raoul Langlois, votre Maire.

VOTEZ, FAITES VOTER RAOUL LANGLOIS

**MUSÉE des
tracts et tracteurs
du CHARMOY
Document n° 4
mars 2011**

ASSOCIATION AUXONNE AVENIR CONSOMMATEURS

Président : P. MONTIAL Tél 0380313289

But statutaire : « Expression, représentation de défense des intérêts des CONSOMMATEURS d'Auxonne et des communes environnantes »

PROJET COMMERCIAL AU CHARMOY A AUXONNE

Notre Association de consommateurs a demandé leur avis à plusieurs candidats au poste de Conseiller Général du Canton, dont M. GIRARD, qui est le **seul à ne pas nous avoir répondu.**

L'article du Bien Public du 21 mars 2011 met fin à cette politique du silence savamment entretenue. Il stipule : « Raoul Langlois a soutenu le dossier d'implantation de l'hypermarché Leclerc aux portes d'Auxonne. Dominique Girard qui prône « un développement harmonieux du canton » n'est pas favorable, lui, à l'installation de cette grande surface ».

Les deux positions sont enfin claires :

R. LANGLOIS : POUR le projet

/

D. GIRARD : CONTRE le projet

Comme vous le savez, notre Association attend et soutient cette implantation commerciale.

Pensez-y et Votez dimanche prochain !!!

Imprimé par nos soins – Ne pas jeter sur la voie publique

**MUSÉE des
tracts et tracteurs
du CHARMOY
Document n° 5
recto
mars 2011**

**Raoul Langlois, Conseiller Général.
Pourquoi nous le soutenons?**



Voilà ce qu'écrivait Raoul Langlois, Maire d'Auxonne, il y a quelques semaines « Auxonne une ville qui bouge, des habitants qui s'engagent, une ville qui se développe grâce à la volonté de femmes et d'hommes passionnés, motivés, disponibles: élus, bénévoles associatifs, professionnels... Il veut qu'il en soit ainsi pour le Canton d'Auxonne, NOTRE Canton. C'est la raison pour laquelle il est candidat à l'élection de mars 2011.

Après une longue carrière comme formateur d'adultes au Centre de formation de Fauverney, il sera dans quelques semaines libéré de toute activité professionnelle. Il pourra ainsi se consacrer entièrement à sa seconde passion, son engagement public et politique.

Il a une grande AMBITION pour le canton qu'il veut dynamiser. Sa volonté, sa ténacité (il n'est pas picard pour rien!), son sérieux, ses exigences sur l'utilisation des fonds publics, sa capacité énorme à travailler et sa grande droiture nous rassurent et nous engagent à lui faire confiance. Lors de la dernière campagne pour les municipales il avait promis de remettre de l'ordre dans les finances locales. C'est chose faite, la promesse a été tenue. Avec lui au Conseil Général, notre canton aura un bon défenseur et il ne fait aucun doute que ses capacités seront utilisées au maximum pour bien gérer notre département de la Côte d'Or. Auxonnais, vous pouvez lui faire de nouveau confiance et nous vous invitons, une nouvelle fois, à lui apporter votre soutien et à lui donner votre suffrage le moment venu.

Vous aussi, habitants du Canton, vous pouvez lui faire confiance. Nous vous invitons à lui apporter votre soutien et à lui donner votre suffrage le jour venu.

Sa suppléante, Patricia Beaudin est née à Dole il y a 48 ans et réside à Villers Rotin, l'un des plus petits villages du canton. Elle est secrétaire de profession et fortement engagée dans les milieux associatifs de Villers Rotin et d'Auxonne. Elle n'est pas une inconnue pour les Auxonnais car très impliquée dans le milieu de la gym, elle a été élue au Comité directeur de l'office des sports. Dans sa commune elle est conseillère municipale.

Plusieurs maires du Canton et du département, des conseillers généraux actuels ou anciens, des conseillers régionaux, plusieurs députés ou anciens députés, un sénateur et d'anciens sénateurs soutiennent Raoul Langlois, Patricia Beaudin et leur ambition pour la Côte d'Or

Alors faites comme eux ! Rejoignez-nous.

Le Comité de Soutien

Votre aide est essentielle pour mener les actions qui suivent:

- Intégrer le Comité de soutien

Je souhaite être membre du comité de soutien de Raoul Langlois

- Participer à des distributions :

Je souhaite participer à la distribution des documents de campagne

- Intégrer la permanence de Raoul Langlois

Je propose mon aide aux travaux de secrétariat et de mise sous pli des courriers à envoyer.

- Participer à un bureau de vote:

Je souhaite être assesseur de Raoul Langlois dans un des bureaux de vote de notre canton les 20 et/ou le 27 mars prochain.

- Verser un don:

Je verse par chèque bancaire ou postal à l'ordre de Mr Jacques Combépine, mandataire financier de Raoul Langlois,

Un don de : 15€ 30€ 50€ 75€ 100€ 150€ €

Maximum 4600 € par personne. Versement obligatoire par chèque au-delà de 150 €

Un reçu édité sur le modèle autorisé par la Commission Nationale des comptes de campagne et des financements politiques, vous sera adressé par le mandataire financier. Il vous permettra de déduire cette somme de vos impôts dans les limites fixées par la loi.

Nom.....Prénom:.....

Adresse:.....

Code postal:.....Commune:.....

Profession:.....

Tel:..... Portable:.....

Email.....@.....

Article L52-8 du code électoral: les dons consentis par une personne physique dûment identifiée pour le financement de la campagne d'un ou plusieurs candidats lors des mêmes élections ne peuvent excéder 4600 euros. Les personnes morales, à l'exception des partis ou groupements politiques, ne peuvent participer au financement de la campagne électorale d'un candidat, ni en lui consentant des dons sous quelque forme que ce soit, ni en lui fournissant des biens, services ou autres avantages directs ou indirects à des prix inférieurs à ceux qui sont habituellement pratiqués. Tout don de plus de 150 euros consenti à un candidat en vue de sa campagne doit être versé par chèque, virement, prélèvement automatique ou carte bancaire. Le montant global des dons en espèces faits au candidat ne peut excéder 20% du montant des dépenses autorisées lorsque ce montant est égal ou supérieur à 15000 euros, en application de l'article L52-11. Aucun candidat ne peut recevoir, directement ou indirectement, pour quelque dépense que ce soit, des contributions ou aides matérielles d'un Etat étranger ou d'une personne morale de droit étranger. Par dérogation au premier alinéa de l'article L52-1, les candidats peuvent recourir à la publicité par voie de presse pour solliciter les dons autorisés par le présent article. La publicité ne peut contenir d'autres mentions que celles propres à permettre le versement du don.

Bulletin à retourner à: **Jacques Combépine** 24, rue de Franche Comté 21130 Auxonne ou à **Michel BOURDON** 3 rue de la Saône 21130 Labergement lès Auxonne ou **Raoul Langlois** 25 rue de Labergement 21130 Auxonne

**MUSÉE des
tracts et tracteurs
du CHARMOY
Document n° 5
verso
mars 2011**

Raoul Langlois
Maire d' Auxonne
Président du Comité de Surveillance de l'hôpital d'Auxonne

Vous avez rencontré Raoul Langlois, vous avez apprécié sa présence, son écoute, son efficacité, mais le connaissez vous vraiment?

Raoul Langlois est issu d'une famille modeste d'agriculteur : cinq frères et soeurs, une ferme d'une trentaine d'hectares, quelques vaches laitières. Très vite, il participe aux travaux des champs pendant les vacances. Le démariage des betteraves, les foins, la moisson, la traite (à la main) n'ont pas de secret pour lui. Il n'a alors que douze ans.

A 14 ans, il quitte le collège et devient apprenti sur la ferme paternelle. Ces années lui forgeront son caractère, l'imprèneront de l'importance du travail manuel. Il en est toujours fortement marqué.

A 18 ans il devancera l'appel et se retrouvera pour 12 mois dans la marine. A la sortie, il va reprendre des études. Il deviendra technicien agricole en 1973, puis il entamera une carrière de formateur auprès d'adolescents, dans un établissement privé. Il ne quittera plus l'enseignement.

En 1975 il participe activement à la création d'un établissement de formation dont il sera le premier directeur.

Cela ne lui suffit pas, en 1977 il postule pour une entrée en école d'Ingénieur, il passe avec succès le concours.

En 1979 il devient ingénieur des techniques agricoles.

Belle réussite pour l'ancien apprenti agricole !

Cela ne va pas s'arrêter à ce titre. En effet, tout en travaillant au centre de formation de Fauvernay et tout en étant élu d'Auxonne, Raoul Langlois va poursuivre sa formation.

Il deviendra ainsi au fil des ans, licencié en histoire, titulaire d'un diplôme universitaire de la pratique sociale, mais également d'un diplôme d'étude approfondie en géographie.

Il est auteur de nombreux articles sur Auxonne. Il est également coauteur d'un livre sur le développement local. Ce qui lui a valu d'être cité par le Bureau International du Travail à Genève lors d'une conférence à Tanger (Maroc).

Le Comité de Soutien

**MUSÉE des
tracts et tracteurs
du CHARMOY
Document n° 6
mars 2011**

CONSULTATION LOCALE DES ÉLECTEURS DU 27 JUIN 2010

DONNEZ-VOTRE AVIS, VOUS ÊTES TOUS CONCERNÉS !!!

Par délibération en date du 15 avril 2010, le Conseil Municipal, estimant opportun de recueillir l'avis de la population, a arrêté le principe de la consultation des électeurs sur la question suivante :

« Etes-vous favorable OUI ou NON au projet d'implantation d'une zone commerciale sur le site du Charmoy ? »

Rappel : une zone commerciale est un espace, une portion de territoire utilisée pour créer un **ensemble** de commerces.

Caractéristiques du projet de zone commerciale à Auxonne :

1. **Situation** : zone dite « du Charmoy », située en face de celle des Granges Hautes, à proximité du Rond Point de l'Europe
2. **Surface** : le projet de zone commerciale porte sur environ 19 hectares, soit approximativement la moitié de la zone du Charmoy classée en zone d'urbanisation future à vocation d'activités dans le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 25 juillet 2006
3. **Types de commerces envisagés (sous réserve)** : sports, pêche, meubles, espace loisirs-culture, supermarché à dominante non alimentaire avec galerie marchande, cafétéria, restauration rapide, hôtel, surgelés, jardinerie, bricolage, station service, centre auto, vêtements, jouets etc
4. **Montant prévisionnel des investissements** : 15 à 20 millions d'euros totalement **PRIVES**
5. **Participation financière à la charge de la Commune** : 0 euro
6. **Création d'emplois** : OUI, prioritairement locaux.

L'avis des électeurs résultant de la consultation du 27 juin 2010 :

- éclairera sur l'avenir de la zone du Charmoy, notamment sur la décision de maintenir ou non son classement en zone d'activités futures lors de la prochaine révision générale du Plan Local d'Urbanisme
- permettra au Maire de prendre toutes décisions relatives au nouveau projet d'implantation d'une zone commerciale sur le site du Charmoy, en adéquation avec l'avis recueilli : orientations en matière d'urbanisme, avis à émettre en Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) à laquelle le projet serait soumis, etc

Cette consultation des électeurs se déroulera comme une élection « classique », selon les mêmes modalités de procurations et de votes.

Elle aura lieu le dimanche **27 juin 2010, à la salle événementielle, de 8 à 18 Heures.**

Les électeurs devront se munir, comme d'habitude, d'une pièce d'identité.

Tout bulletin raturé ou surchargé sera considéré comme nul.

SAISISSEZ L'OPPORTUNITÉ DE VOUS EXPRIMER !

VOTRE PARTICIPATION EST INDISPENSABLE !

CHAQUE BULLETIN COMPTERA !

**MUSÉE des
tracts et tracteurs
du CHARMOY
Document n° 7
verso**

DEPLACEZ-VOUS EN MASSE ET

VOTEZ !!!

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE D'AUXONNE



Auxonne, le 28 juin 2010

CONSULTATION LOCALE DES ELECTEURS DU 27 JUIN 2010

**AUXONNAISES, AUXONNAIS,
Chers Concitoyens,**

NOUS avons demandé VOTRE avis.

C'était une première ; une consultation, et pourtant, le taux de participation de 38.25 % a dépassé celui des dernières élections européennes et régionales !

79.52 % d'entre vous ont répondu OUI

(pour 20.48 % de réponses négatives) à la question suivante :

« Etes-vous favorable OUI ou NON au projet d'implantation d'une zone commerciale sur le site du Charmoy ? »

MERCI pour votre importante mobilisation et pour votre confiance !

MERCI pour ce résultat sans ambiguïté !

Nous avons pris acte de votre soutien et de votre intérêt, témoignés lors de la campagne et de la proclamation des résultats à laquelle vous avez assisté très nombreux. Saluons également le déplacement de nombreux habitants des communes avoisinantes, les uns pour nous témoigner leur intérêt pour le projet, les autres regrettant de ne pouvoir voter.

Nous persévérons pour faire respecter VOTRE choix, qui est aussi le NOTRE.

Nous vous tiendrons informés de l'évolution de ce dossier.

AUXONNE doit évoluer pour redevenir LA capitale du Val de Saône, une capitale économique et touristique digne de ce nom !

**MUSÉE des
tracts et tracteurs** **ENCORE MERCI !!!**
du CHARMOY
Document n° 8
juin 2010

Le Maire,
M. Raoul LANGLOIS



Téléphone : 03.80.27.00.50 – Télécopie : 03.80.31.46.52 – E-mail : mairie@mairie-auxonne.fr
Toute correspondance doit être adressée impersonnellement à M. le Maire